

COMPTE RENDU

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 4 Mai 2022 à 19 h 00

Salle du Conseil – Maison de l'Intercommunalité

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, *de Corcoué sur Logne* ; Mme Catherine PROU *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET, M. Thierry GRASSINEAU *de Legé* ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, M. MICHAUD Antoine, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, *de Machecoul – Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER *de Paulx* ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU *de St Etienne de Mer Morte* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais* ; M. Alain PINABEL *de Touvois*.

Etaient excusées :

M. Alban SAUVAGET, *de Corcoué sur Logne*, qui donne pouvoir à M. Claude NAUD
M. Jean-Marie BRUNETEAU, *de La Marne*, qui donne pouvoir à Mme Catherine PROU
M. Gérard LOUBENS, *de Legé*, qui donne pouvoir à Mme Yveline JAUNET
Mme Laurence FLEURY *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
Mme Valérie TRICHET-MIGNE, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Jean BARREAU
Mme Anne POTIRON, *de Paulx*, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER
Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVEE de Mmes PELTIER Laëtitia et REMOND Marie-Noëlle à 19 h 10 après approbation du Procès-Verbal de la réunion du conseil communautaire du 30 mars 2022

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Cécile AUPIAIS, *coordinatrice du PCT*, M. Pierre-Yves GUILBAUD, chargé de mise en réseau des bibliothèques, M. Olivier PERROCHAUD, responsable du service environnement.

A été élu secrétaire de séance : M. Alain PINABEL

I – AFFAIRES GENERALES

📁 Approbation du procès-verbal du 30 mars 2022

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 mars 2022.

↳ **Décision** : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

📁 Modification de l'ordre du jour

Il est proposé au Conseil communautaire de modifier l'ordre du jour : Ajout « Attribution des subventions 2022 » - HABITAT – VIE SOCIALE

↳ **Décision** : La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité

📁 Modification de la délibération du 12/12/2018 portant sur la définition de l'intérêt communautaire

Pour pouvoir mettre en règlement une subvention pour la Maison des Adolescents, il convient de revoir la délibération de décembre 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire.

Aussi, il est proposé de compléter le paragraphe **2.5 Action sociale d'intérêt communautaire de la délibération du 12 décembre 2018** comme suit :

2.5 Action sociale d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- ↳ Actions, soutien financier pour la mise en œuvre de l'information et de la coordination gérontologique.
- ↳ Actions en faveur des associations des donneurs de sang, des amicales des sapeurs-pompiers, de la Croix rouge, **et des chauffeurs solidaires et de la Maison des Adolescents.**

OBSERVATIONS : Le bureau communautaire a émis un avis favorable. MDA travaille avec les familles, les écoles, les adolescents qui demandent de l'aide. Un accueil sera assuré une fois par semaine (prévention – accompagnement des adolescents en difficultés et les professionnels font un constat d'aggravation en lien avec la crise sanitaire COVID 19)

↳ **Décision** : La modification de la délibération est adoptée à l'unanimité

II – CULTURE

📁 Démarche bilan et reformulation du Projet Culturel de Territoire

Le bilan évaluation reformulation du projet culturel de territoire (PCT) de Sud Retz Atlantique s'inscrit dans une démarche de cycle du projet. Cette démarche a lieu au cours de la 4^e et 5^e année du PCT 1.

L'Ouvre-boîtes 44 est le prestataire d'étude qui a été sélectionné suite à la consultation lancée (procédure de marché simplifié) - Coût de la prestation : 28 320 € TTC

La méthodologie employée est celle de la concertation multi-acteurs et élu.e.s.

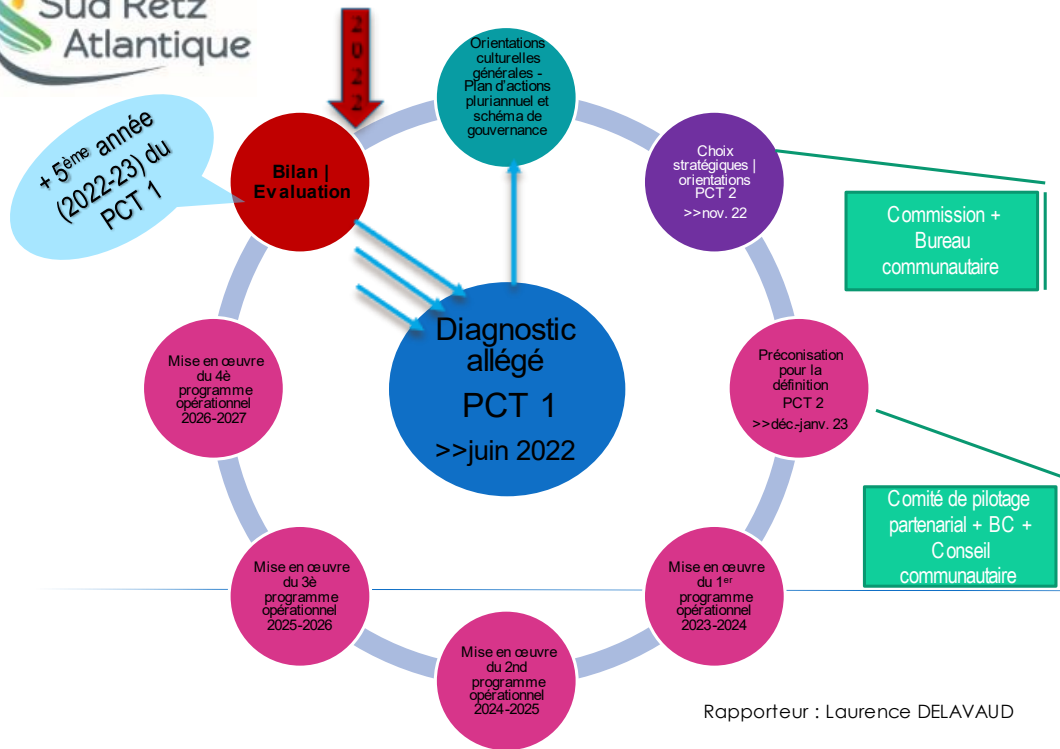
📁 Logiciel pour la mise en réseau des bibliothèques

Dans le cadre du projet de mise en réseau des bibliothèques, la première étape consistait à mettre en commun informatiquement les collections grâce à l'acquisition d'un logiciel (SIGB) et d'un portail pour l'ensemble des structures. Après une consultation des entreprises (procédure adaptée), la Communauté de Communes a reçu quatre candidatures. L'entreprise Décalog a été choisie pour les prestations (migrations de données, paramétrages, formations...) - coût total de 25 000 € en 2022 (investissement et fonctionnement).

Un coût de fonctionnement annuel est à prévoir à partir de 2023 pour la maintenance et l'hébergement, à hauteur de 4 500 €. La mise en service pour les bibliothécaires et le public est prévue pour le mois d'octobre 2022.

OBSERVATIONS : La présentation est effectuée par Mme AUPIAIS Cécile en charge du PCT, et M. GUILBAUD Pierre-Yves chargé de la mise en réseau des bibliothèques.

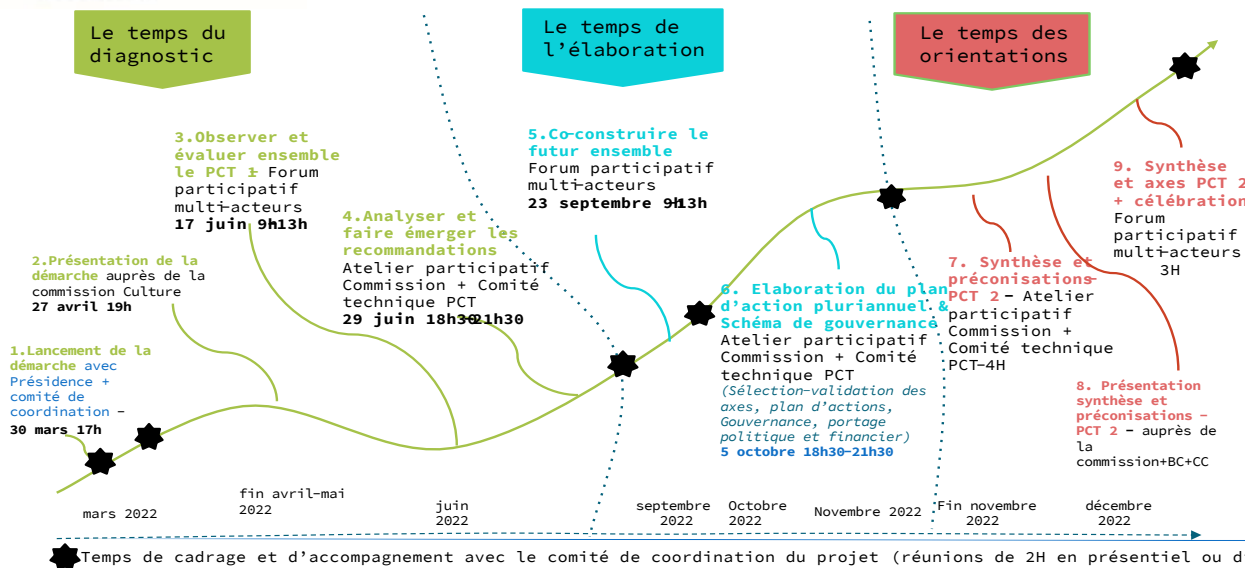
Démarche bilan et reformulation du PCT



Calendrier : 1^{ère} réunion de lancement le 30 mars avec le Président et la Vice-Présidente
 Temps du diagnostic : juillet 2022
 Temps de l'élaboration : novembre 2022
 Temps des orientations : décembre 2022 + « célébration »

Méthode participative multi-acteurs dans le but d'accompagner et faciliter la reformulation du PCT2
 3 Forums participatifs et 3 Ateliers participatifs

Démarche bilan et reformulation du PCT



Le parcours méthodologique

OBSERVATIONS : le milieu culturel et le milieu social et scolaires sont concernés, dans chaque commune, soit une centaine de personnes répertoriées dans ce forum. (Porteurs de projets et bénéficiaires)

Logiciel pour la mise en réseau des bibliothèques

Objet :

Le logiciel, dont l'acquisition constitue la première étape du projet de mise en réseau des bibliothèques, comprend deux parties:

- Une destinée aux bibliothécaires (SIGB – Système Intégré de Gestion des Bibliothèques)
- Une destinée au public (Portail)

Consultation et choix :

Il aura pour objectif de mettre en commun les collections afin d'en augmenter l'accessibilité sur tout le territoire et de fournir un outil commun aux bibliothécaires

Calendrier :

La réunion de lancement est prévue mi-mai

De mai à octobre, un travail sera fait sur les paramétrages et la migration des données avec plusieurs tests réalisés avec les bibliothécaires et la construction graphique du portail

Les formations se dérouleront en septembre-octobre avec une mise en service pour fin octobre

Méthode :

- La volonté est de prendre en compte le fonctionnement et les avis des bibliothécaires avec des harmonisations ou des personnalisations lorsque c'est souhaité
- Plusieurs groupes de travail ont été constitués avec les bibliothécaires afin d'avancer de manière concertée

PORTAILS DÉCALOG (COTÉ LECTEURS)



Bienvenue sur le site du Réseau des bibliothèques de Calmar

Retrouvez la programmation des manifestations culturelles des bibliothèques d'art. Et accédez à toutes nos ressources numériques via ce lien. Accueil - Actualités - Mon compte



Actualités

La Médiathèque de Plouvin sera fermée exceptionnellement le Samedi 7 Mai de 14h à 17h.
Merci de votre compréhension.

Horaires d'ouverture

Médiathèque de Brest - Brest
Mardi : 10h00-19h
Mercredi : 10h-12h et 14h-17h30
Samedi : 10h-12h et 14h-19h

OBSERVATIONS : 48 000 documents sont accessibles sur le territoire de la CCSRA (9 bibliothèques). La 1^{ère} réunion avec les salariés et bénévoles a eu lieu en octobre 2017. Octobre 2022 marquera la 1^{ère} pierre autour de ce réseau. Les équipes sont toujours présentes et motivées et en sont remerciées. L'attention est attirée sur le délai court pour la mise en place en octobre. La migration de données doit être effectuée par le prestataire dans les délais. Les règles de prêt ont été discutées en groupe de travail (un consensus se dégage). En ce qui concerne l'harmonisation des tarifs, elle reste en discussion. Une réunion est prévue avec les responsables des bibliothèques pour avancer sur le sujet. Il y a un vrai souci de recherche de concertation, la qualité du travail réalisé est soulignée. Les citoyens pourront se rendre dans toutes les bibliothèques du territoire. En octobre, il s'agira d'un test. La communication auprès du public pourra intervenir début 2023. Avant cela, les élus devront réfléchir à l'harmonisation des tarifs.

📁 *Marché de transport des ordures ménagères résiduelles 2022-2025 : attribution*

Le marché de transport des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des emballages ménagers du territoire de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique arrivant à échéance le 30 juin 2022, une nouvelle consultation pour attribution du marché 2022_2025 a été réalisée.

Après avoir entendu le rapport d'analyses de la CAO du 2 mai,

Décision de la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'offre de

BRANGEON Transports et Logistique

Le Pélican – 7 route de Montjean –

La Pommeraye 49620 MAUGES SUR LOIRE

Montant estimatif de **251 063 € HT pour 3 ans (2 ans et reconduction de 2 X 6 mois)**

👉 **Décision** : Le Président est autorisé à signer le marché

📁 *Marché de gestion des déchets (déchetteries et Points d'Apport Volontaire) : attribution*

Le marché de gestion des déchets du territoire de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique arrivant à échéance le 30 juin 2022, une nouvelle consultation pour attribution du marché à partir du 1^{er} juillet 2022 a été réalisée pour les lots suivants :

LOT 1 - COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

LOT 2 – EVACUATION, TRAITEMENT ET VALORISATION DES TOUT-VENANT, CARTONS, BOIS, FERRAILLE, SOUCHES, FIBROCIMENT, PLASTIQUES RIGIDES

LOT 3 - EVACUATION, TRAITEMENT ET VALORISATION DES GRAVATS, PLATRE

LOT 4 - EVACUATION, TRAITEMENT DES DDM ET BATTERIES

LOT 5 - EVACUATION, BROUAGE ET VALORISATION DES DECHETS VERTS

VU le code de la commande publique en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019,

Durée de marché de :

- **2 ans** reconductible 2 fois pour une période de 6 mois chacune (soit 3 ans au total) avec un début des prestations au 1^{er} juillet 2022 pour les lots de 2 à 5
- **6 mois** reconductible 2 fois pour une période de 3 mois chacune (soit 1 an au total) avec un début des prestations au 1^{er} juillet 2022 pour le lot n°1

Après avoir entendu le rapport d'analyses de la CAO du 2 Mai,

1) décision de la Commission d'Appel d'Offres de rendre infructueux le **LOT 1 - COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE** pour **cause d'offres inacceptables** et de lancer une nouvelle consultation en procédure adaptée,

2) décision de la Commission d'Appel d'Offres de retenir les offres suivantes :

✓ **LOT 2 - EVACUATION, TRAITEMENT ET VALORISATION DES TOUT-VENANT TOUT-VENANT, CARTONS, BOIS, FERRAILLE, SOUCHES, FIBROCIMENT, PLASTIQUES RIGIDES**

GRANDJOUAN - 6 rue Nathalie Sarraute – TSA 70505 – 44205 NANTES CEDEX 2

Montant estimatif de **1 724 810,58 € HT pour 3 ans (2 ans et reconduction de 2 X 6 mois)**

✓ **LOT 3 - EVACUATION, TRAITEMENT ET VALORISATION DES GRAVATS, PLATRE**

BATI RECYCLAGE - ZI Bois Imbert – 85280 LA FERRIERE

Montant estimatif de **231 826,50 € HT pour 3 ans (2 ans et reconduction de 2 X 6 mois)**

✓ **LOT 4 - EVACUATION, TRAITEMENT DES DDM ET BATTERIES**

SOREDI – SARP INDUSTRIE – 427 route Hazy – 78520 LIMAY

Montant estimatif de **76 699,63 € HT pour 3 ans (2 ans et reconduction de 2 X 6 mois)**

✓ **LOT 5 - EVACUATION, BROUAGE ET VALORISATION DES DECHETS VERTS**

ECOSYS – Allée des Peupliers – 44470 CARQUEFOU

Montant estimatif de **428 388,90 € HT pour 3 ans (2 ans et reconduction de 2 X 6 mois)**

OBSERVATIONS : Les tonnages des gravats et déchets verts sont en forte augmentation. Des systèmes de contrôle doivent être mis en place au plus tôt, ce qui devrait permettre de limiter les apports de « extra territoriaux ». Un travail va devoir être réalisé sur le bio compostage. Une réflexion est en cours sur les possibilités de réduction d'apport de déchets verts

en déchèteries (broyage...). Les dépenses liées au traitement – enlèvement des déchets représentent un coût élevé pour la collectivité. IL convient d'accentuer le travail de prévention pour diminuer les coûts. Si une collecte des emballages en porte à porte est étendue sur le territoire, une réflexion s'engagera pour la suppression des colonnes d'apport volontaire. Les résultats de la consultation pour les nouveaux marchés induisent une augmentation de 125 000 € pour la collectivité en 2022.

↳ **Décision** : Le Président est autorisé à signer les marchés pour les lots 2 – 3 – 4 – 5. Le lot 1 ayant été déclaré infructueux.

IV – MOBILITES

Convention de délégation de compétence avec la Région 2022-2025 – Aléop Transport scolaire

La convention de délégation a pris fin le 31 décembre dernier. Il convient de conclure une nouvelle convention pour la période 2022-2025. Ce document joint en annexe est proposé par la Région après vote lors de cession de mars 2022.

Les points principaux concernent :

Durée de la convention : de janvier 2022 à décembre 2025 (reconduction 4 fois X 12 mois chaque et ne peut pas excéder 8 années)

Périmètre de la convention : intra territoire CC SRA + enfants scolarisés à Challans + Bouaye

Référentiel pour calcul : nombre d'élèves inscrits en mai de l'année de référence

Subvention à l'élève : 30 euros en 2022 (avec révision chaque année suivant formule fixée par convention)

Pour mémoire en 2021 : 22 euros/élève

Pour information Les modalités de prise en charge pour le dispositif « accompagnateur » prend fin à l'été 2022 (subvention des surveillants de plateforme). Il devrait être remplacé par un montant à l'heure (modalités en cours de définition).

OBSERVATIONS : Le nombre d'élèves est estimé à 3 000 élèves. La prise en charge des accompagnateurs (surveillants de plateforme pour la montée et la descente des élèves) est en cours de négociation : un accord de prise en charge à l'heure a été obtenu – le montant n'est pas connu à ce jour. La gestion des arrêts par la Région est très stricte, le nombre de points d'arrêt impactant la durée du trajet. Le marquage au sol par la Région est réalisé devant les arrêts jugés obligatoires, il semble que ce ne soit pas toujours réalisé. La Région ne prévoit plus de prendre en charge les aubettes. Une discussion devra s'engager pour la prise en charge éventuelle par la CCSRA. Les aubettes précédemment installées par le Département continuent d'être entretenues par celui-ci.

↳ **Décision** : Le Président est autorisé à signer la convention avec la Région.

V – VIE SOCIALE ET HABITAT

Aire d'accueil des gens du voyage : tarification pour emplacement provisoire pendant l'été

Les gens du voyage se déplacent lors des travaux annuels (pendant l'été) de remise en état et d'entretien de l'aire d'accueil sise « Le Hucheloup » à Machecoul-Saint-Même.

Pendant toute la période d'entretien, un autre site est mis à leur disposition sans contrepartie financière.

Le Bureau propose de facturer le coût de l'emplacement aux familles occupantes pendant la durée du déplacement et retient le prix de 14 euros par semaine par emplacement.

OBSERVATIONS : Le tarif proposé est de 2 € par emplacement par jour (par famille).

↳ **Décision** : L'assemblée autorise la mise en place de cette facturation (14 euros par semaine)

Attribution des subventions 2022

Vu le Budget 2022 et sur proposition de la Commission Vie Sociale et Habitat, il est proposé de valider les subventions comme suit :

Associations	Pour mémoire : Subventions 2020	Pour mémoire : Subventions 2021	Proposition 2022
Donneurs de sang Machecoul	750,00 €	500,00 €	500,00 €
Croix Rouge	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
CLIC PASS'ÂGES	34 578,22 €	40 650,00 €	38 265,00 €
Maison des adolescents		0,00 €	3 500,00 €
510 - S/total	36 328,22 €	42 150,00 €	43 265,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers La choltière	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
Amicale des sapeurs pompiers de Legé (départ retraite)	0,00 €	0,00 €	729,00 €
Amicale des sapeurs pompiers de Legé	500,00 €	2 168,64 €	2 166,15 €
Amicale des sapeurs pompiers de MSM (départ retraite)	0,00 €	705,00 €	243,00 €
Amicale des sapeurs pompiers de Machecoul-St-Même	500,00 €	2 891,52 €	2 599,38 €
Jeunes sapeurs pompiers Logne et Retz-CIS Machecoul		736,80 €	- €
113 - S/total	2 000,00 €	7 501,96 €	7 737,53 €
Association Habitat des jeunes	10 300,00 €	10 300,00 €	10 300,00 €
70 - S/total	10 300,00 €	10 300,00 €	10 300,00 €
Mission Locale	28 515,73 €	28 920,43 €	29 422,10 €
Mission Locale - FAJ	922,40 €	1 386,85 €	921,80 €
523-S/Total	29 438,13 €	30 307,28 €	30 343,90 €
TOTAL	78 066,35 €	100 540,24 €	91 646,43 €

OBSERVATIONS : La subvention à la Maison des Adolescents correspond à la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022. La subvention versée à l'association Habitat des Jeunes correspond au nombre de logements. L'association des donneurs de sang de Legé dispose d'une trésorerie (vente de calendriers) qui lui permet de ne pas solliciter de subvention.

↳ **Décision du conseil communautaire** : Adoption à l'unanimité en dehors des élus siégeant aux différents CA des associations :

CLIC PASS'ÂGES : abstention de Mmes GLASS, GUIHARD et PROU ne prennent pas part au vote

ASSOCIATION Habitat des Jeunes : M. NAUD et Mme GLASS ne prennent pas part au vote

Amicale des sapeurs-pompiers La Choltière : M. CHARRIAU ne prend pas part au vote

Mission Locale -FAJ- : Mmes DELAUDAUD et REMOND ne prennent pas part au vote.

VI- TRANSITION ENERGETIQUE

📁 *Programme d'Intérêt Général (PIG) : Renouvellement de la convention pour la mission de suivi et animation*

Mission de suivi et d'animation du Programme d'Intérêt Général Précarité énergétique et maintien à domicile

Object du marché : répondre aux besoins urgents des propriétaires à ressources modestes et stimuler la réhabilitation thermique des logements anciens, mais aussi favoriser l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite, personnes âgées ou handicapées.

Le Pays de Retz souhaite renouveler rapidement une action locale d'incitation aux travaux sur le parc privé, pour **18 mois de juillet 2022 à décembre 2023 inclus**, dans le cadre de la reconduction du P.I.G via une nouvelle convention avec le département de Loire-Atlantique, nouveau délégataire des aides à la pierre.

Les 4 EPCI du Pays de Retz sont attendus pour délibérer sur les objectifs de ce nouveau marché dont la consultation est prévue par le PETR le 15/05/22.

Objectifs quantitatifs à atteindre :

Propriétaires Occupants « économie d'énergie » :

- 151 évaluations de la performance énergétique des logements
- 151 missions complètes d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'amélioration thermique

Propriétaires Occupants « accessibilité » :

- 80 évaluations d'ergothérapie des logements
- 80 missions complètes d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'accessibilité.

Propriétaires bailleurs « énergie » :

- 9 évaluations de la performance énergétique des logements
- 9 missions complètes d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'amélioration thermique

Financement des travaux par le territoire à l'échelle du Pays de Retz pour 12 mois

La répartition géographique des objectifs se caractérise comme suit :

EPCI	Dossiers PO « énergie »	Dossiers PO MAD	Dossiers PB Energie
CC Grand Lieu	35	15	3
CC Sud Retz Atlantique	30	20	0
Pornic Agglo Pays de Retz	60	35	4
CC Sud Estuaire	26	10	2
Total	151	80	9

Pour obtenir nos objectifs sur 18 mois, nous pouvons imaginer simplement multiplier nos objectifs annuels par 1,5 si nous souhaitons maintenir nos objectifs. La CCSRA avait 30 dossiers PO « énergie » sur 12 mois, ce qui donnerait 45 dossiers sur 18.

Ces objectifs constituent une base à atteindre, laquelle est celle inscrite dans la convention avec le département de Loire-Atlantique, délégataire des aides de l'ANAH. Toute modification à la hausse de ces objectifs devra faire l'objet d'un avenant de ladite convention.

En effet, les 4 EPCI du PETR du Pays de Retz s'engagent, dans la limite de leurs dotations budgétaires annuelles à accorder des subventions selon les conditions suivantes :

- Pour les propriétaires occupants modestes et très modestes réalisant des travaux d'économie d'énergie : **subvention de 500 €**

Organisation des services d'information du PIG

Le titulaire mettra à la disposition du Pays de Retz ses services d'information téléphonique, mail, et de suivi administratif, (ouverts 5 jours sur 7).

Localement, des permanences physiques sont assurées, il conviendra au titulaire de reprendre l'organisation existante : Pour la CC Sud Retz Atlantique, sur les communes de Legé : 3^{ème} mercredi de chaque mois après-midi (3h) et Machecoul – Saint-Même : 3^{ème} mercredi de chaque mois matin (3h).

EVALUATION ET INDICATEURS DE SUIVI

Le titulaire retenu lors de la consultation réalisera :

- ✓ Un bilan final arrêté au 31 décembre 2023 : à remettre avant le 28 février 2024.
- ✓ Un bilan intermédiaire arrêté au 01 juillet 2023, à remettre avant le 15 juillet 2023.

OBSERVATIONS : Le budget voté en 2022 permet d'intégrer ces différents dossiers sur cet exercice Les aides à la pierre sont versées, par délégation de l'Etat, par le Département. La subvention de la CCSRA est indispensable pour l'attribution des autres aides aux propriétaires.

Décision : le conseil accepte la prolongation de la mission de suivi et d'animation du Programme d'Intérêt Général Précarité énergétique et maintien à domicile.

VII- INFORMATIONS DIVERSES

📁 SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) :

La révision est en cours , les travaux sont menés dans le cadre du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial du Pays de Retz). Les élus auront à mener une réflexion importante : Comment ce territoire du Pays de Retz va s'organiser dans ses équilibres à travers les pôles. Quels seront-ils ? les arbitrages seront importants.

📁 Décisions du Président

Date	N° décision	N° Nomenclature	Objet
28-03-22	2022-015	1.4.1	<p>Un avenant au contrat d'hébergement est conclu avec le Groupe SIRAP « ZA Paul Louis Héroult – BP 253 » à ROMANS (26106) pour un montant annuel de 4 168,40 € HT à compter du 12 octobre 2021 pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'hébergement annuel X'map sur serveur mutualisé- la maintenance et assistance téléphonique X'map- la création et l'intégration dans X'map du métier CADASTRE,- la maintenance et l'assistance téléphonique Solution Next'Ads <p>Le présent avenant remplace et annule le contrat du 19 octobre 2019 suite au passage de R'ADS à NEXT'ADS.</p> <p>Un contrat de maintenance et Assistance téléphonique Solution SVE pour R'ADS d'une durée d'un an à compter du 23 septembre 2021 est conclu pour un montant annuel de 450 € HT.</p> <p>Un contrat de maintenance EDIPOCKET d'une durée de 3 années à compter du 1^{er} janvier 2022 est conclu pour un montant annuel de 135,15 € HT.</p>

La séance est levée à 21 h 03